



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1311

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2024, le Règlement numéro 1311 remplaçant le Règlement 1297 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.

QUE le règlement numéro 1311 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce onzième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate